PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an **deux mil vingt-six** et le **24 juin** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Fabienne BROISSAND, Samuel COTTEREAU, Amandine THARAN, adjoints, Mmes et MM. Geneviève BOUCHET, Sylvain BISTON, Nicolas DARCHES, Nicolas JOLY, Sandra CHAPEL, Adeline GENAND, Soizic DE PAOLI, Stephan TRANCHANT, Laura DECARRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. Geoffroy GENAND à Adeline GENAND, M. Jean-Yves RAVOIRE à Samuel COTTEREAU

Absents excusés : Mme Emilie QUENECHDU, M. Remy BERTHOD ONFROY (arrivé au point n°5),

Secrétaire de séance : Sylvain BISTON

Date de la convocation : 17 juin 2026 – **Date d'affichage de la convocation** : 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Nombre de présents : 15 – Nombre de votants : 17 – 18 (point n°5)

Le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, approuve le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

ORDRE DU JOUR

1/Points soumis à délibération :

Institutionnel :
1/Règlement intérieur du conseil municipal

Personnel :
2/Création de postes permanents suite réussite concours ou avancement de grade

Associatif :
3/Avenant à la convention de mise à disposition des Vergers communaux à l'association Le Verger de Sales

Environnement et préservation des ressources :
4/Attribution de subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau ou de mousseurs

Urbanisme :
5/Acquisition de la parcelle cadastrée B n°3071 P1 suite aux travaux d'aménagement de l'aire de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif du secteur chef-lieu

2/Points non soumis à délibération :

1/Décisions
2/Urbanisme
3/Actualité des commissions
4/ Divers

INSTITUTIONNEL

POINT N°1 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Selon l'article L.2121-8 du Code Général Territorial des Collectivités Territoriale, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivant son installation, pour les communes de plus de 1000 habitants.

Ce règlement précise les modalités de fonctionnement du conseil municipal et le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil municipal dans les termes annexés à la présente délibération.

PERSONNEL :

POINT N°2 : CREATION DE POSTES PERMANENTS SUITE REUSSITE CONCOURS OU AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

A compter du 1er août 2026, les emplois permanents suivants sont créés :

- un emploi d'Educateur de Jeunes Enfants (catégorie A) à temps complet 35e/35 afin de permettre l'intégration directe d'un agent lauréat de ce concours,
- un emploi d'agent social principal de 2ème classe (catégorie C) à temps non complet 27.5e/35, dans le cadre d'un avancement de grade,
- un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe (catégorie C) à temps non complet 30e/35, afin d'intégrer un agent lauréat de ce concours ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la proposition du Maire et modifie le tableau des emplois permanents de la commune.

ASSOCIATIF :

POINT N°3 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES VERGERS COMMUNAUX A L'ASSOCIATION LE VERGER DE SALES

Rapporteur : Mme Catherine RABASSO, adjointe en charge du protocole, vie associative et patrimoine

La Commune de Sales et l'association « Le Verger de Sales » ont précédemment signé une convention de mise à disposition des vergers communaux, concernant les parcelles cadastrées section B n° 2743 et B n° 2436 situées sur le territoire communal.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'adapter cette convention initiale afin de modifier les modalités pratiques d'entretien du site et de préciser les conditions d'utilisation du matériel communal.

À cet effet, un projet d'avenant a été préparé, prévoyant les évolutions suivantes :

1. Modification de l'article 2 (Engagement de l'association) : L'association est autorisée à réaliser les travaux de tonte et de débroussaillage des Vergers Communaux, tâches qui incombaient initialement à la commune. Pour ce faire, la commune autorise l'association à emprunter le matériel communal,

notamment le tracteur et ses équipements adaptés. Un droit d'accès au Centre Technique Municipal est accordé aux membres habilités de l'association pour retirer et restituer ce matériel.
L'Association s'engage à solliciter le service technique en amont afin de vérifier la possibilité d'emprunter le matériel une semaine à l'avance, permettant ainsi de faire coïncider au mieux l'emprunt avec le planning de l'agent technique. L'Association s'engage également à restituer le matériel rigoureusement propre et en l'état initial de fonctionnement.

2. Modification de l'article 8 (Responsabilité et assurances) : L'association s'engage formellement à souscrire une extension de garantie ou une assurance spécifique couvrant l'usage du tracteur et des outils de coupe (dommages au matériel, responsabilité civile de l'association et des conducteurs pour tout dommage corporel ou matériel causé à des tiers). L'attestation devra être transmise à la mairie avant toute utilisation.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées. Cet avenant prendra effet à compter de sa date de signature par les deux parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition des Vergers communaux avec l'association Le Verger de Sales.

ENVIRONNEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES :

POINT N°4 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU OU DE MOUSSEURS

Rapporteur : M. Samuel COTTEREAU, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments.

La délibération N°D_2026_02_25_13 prise lors du conseil municipal du 25 février 2026 concerne l'attribution aux Salésiens, sous conditions, d'une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ou de mousseurs, afin de soutenir les initiatives écocitoyennes.

Conformément à cette délibération, il est rappelé que les demandeurs doivent remplir un dossier de demande auprès de la commune, après instruction, si le dossier est recevable, l'aide financière est attribuée comme suit dans la limite du budget de 1 000 € prévu pour l'année en cours :

- 50% du prix d'achat du récupérateur d'eau plafonnée à 150 € par foyer pour une cuve de 200L minimum
- Ou remboursement d'un lot de mousseurs, plafonné à 20 € par foyer.

Après validation des critères d'éligibilité, la demande en cours est présentée au Conseil Municipal dans le tableau suivant :

Identité	Date de dépôt de la demande	Matériel acquis	Volume (pour le récupérateur)	Prix d'achat	Aide attribuée
M. Valérie DEVAUX	02/06/2026	Récupérateur	550 L	79.94 €	39.97 €
TOTAL					**39.97 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'attribution financière telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Arrivé du conseiller municipal M. Remy Berthod Onfroy

URBANISME ET TRAVAUX EXTERIEURS :

POINT N°5 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE B N°3071 P1 SUITE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DE TRI SELECTIF DU SECTEUR CHEF-LIEU

Rapporteur : M. Jean-Luc FALGUERE, adjoint en charge des travaux extérieurs et sécurité.

Les travaux d'aménagement de l'aire de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif des déchets du secteur du chef-lieu - aux abords de la copropriété « LA FERME DES CHENES » - nécessitent une régularisation foncière.

Les travaux réalisés empiètent sur la parcelle B n° 3071 appartenant à la copropriété « LE FERME DES CHENES » pour une surface de 17 m².

Il convient donc de procéder à la régularisation de l'emprise foncière par l'acquisition au profit de la commune de SALES de la parcelle cadastrée B n° 3071p1 (17 m²) - suivant plan de division du 12/05/2025 établi par le cabinet de géomètres-experts Selarl DAVIET BISSON.

Il est proposé au Conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée B n° n°3071 p1 à l'euro symbolique avec frais d'acte à charge de la commune de SALES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette acquisition.

Points non soumis à délibération :

POINT N°1 : DECISIONS

- **DECISION N°3 :** Demande de subvention – Amendes de police 2026

 Nature des travaux : sécurisation du secteur Marmichon et aménagement de la route de la Salière

 Montant demandé : 8 301.45 € HT (total travaux : 27 671.50 €)

- **DECISION n°4 :** Convention d'occupation temporaire du domaine public – distributeur automatique d'œufs – exploitant Kevin CHAPUIS - Redevance : 112 €/an (électricité compris)

- **DECISION n°5 :** Demande de subvention – CDAS 2026

 Nature des travaux : acquisition et aménagement intérieur boulangerie

 Montant demandé : 65 000 € (CDAS 2025 obtenu : 53 790 €)

POINT N°2 : DIA

LISTE DES DIA (déclaration d'intention d'aliéner) déposées

entre le 23 avril et le 24 juin 2026

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal.

N°	NATURE DU BIEN	ADRESSE DU BIEN	REF. CADASTRALES	PRIX CESSION	DATE DECISION	DECISION
13	garage	230 route du Chef-Lieu	B n° 1480 / 2460 / 2462 et 2465	18 000 €	28/04/2026	renonciation droit de préemption
14	maison	32 impasse du Grand Pré	B n° 1588	446 000 €	28/04/2026	renonciation droit de préemption

15	appartement	461 bis route des Creuses	B n° 2614/2813/2945/3060/3120	313 000 €	11/05/2026	renonciation droit de préemption
16	maison	424 route d'Hauteville	A n° 1926 / 1927 et 1930	447 000 €	17/06/2026	renonciation droit de préemption
17	maison	504 route du Pont Coppet	A 919 et 2337	459 000 €	18/06/2026	renonciation droit de préemption

POINT N°3 : URBANISME

Monsieur Samuel COTTEREAU, adjoint, donne lecture des décisions d'urbanisme, à savoir :

Permis de construire :

- M. GROISNE Kevin et Mme VERNIER Sophie – impasse des Fauvettes – maison individuelle : **décision favorable**
- M. JEANTET Romain et Mme LHOTE Stéphanie – route de Clarafond : maisons jumelées : **décision de REFUS**
- M. Mme TAIEB Sami – chemin des Grillettes – extension maison : **décision favorable**.

Permis construire modificatif :

- M. JOANNET Matthias et Mme LECOSSOIS Justine – route des Granges – installation portail et clôture, création terrasse et piscine enterrée : **décision favorable**

Déclarations préalables :

- Mme DEBARGUE Laure – route des Combes – annexe accolée à la maison après suppression escalier : **décision favorable**
- M. LISO Y CLARET Laurent – impasse des Ecorées – pose d'une pergola bioclimatique adossée à la maison sur terrasse existante : **décision de non-opposition**
- Mme JUGE Emilie – impasse des Annonciades – pose d'une pergola bioclimatique sur terrasse surélevée existante : **décision de non-opposition**
- M. TRINCAL Nicolas – route des Granges – régularisation de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison : **décision de non-opposition**
- M. TRANCHANT Jean-Christophe – route de Clarafond – pose d'une pergola bioclimatique : **décision de non-opposition**
- Sarl SUN SPHERE ENEGY – impasse des Ecorées – rajout de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison de Mr LISO Y CLARET Lauret : **décision de non-opposition**
- M. GOLLIET Philippe – route du Pont Rosset – régularisation du remplacement des fenêtres et volets et régularisation de modifications d'ouvertures : **décision de non-opposition**
- SAS ECONHOME – route de Germonex – pose de panneaux photovoltaïques en toiture chez M. BRACHET Thomas : **décision de non-opposition**
- SAS C&V HABITAT – route d'Exuel – division en vue de construire (2 lots) : **décision de non-opposition**
- SAS MONABEE – route des Granges – pose de panneaux photovoltaïques en toiture chez M. BELLISSIME Alain : **décision de non-opposition**
- Mme MEGRET Anna – impasse du Grand Pré - pose de panneaux photovoltaïques en toiture : **décision de non-opposition**
- COMMUNE DE SALES – impasse de la Haie des Chênes – modifications de façades pour aménagement d'une boulangerie : **décision de non-opposition**

Certificats d'urbanisme d'information :

- M. RAVINEL J. Pierre – route du Chef-Lieu – parcelles B n° 2462 / 2465 / 1480 et 2460.
- M. Mme VIZIOZ FORTIN Nicolas – impasse du Grand Pré – parcelle B n° 1588.
- IND. VIRET – impasse des Annonciades – parcelles A n° 581 / 582 / 1348 et 1350.
- M. Mme GUICHET-PITHON Quentin et Anaïs – route des Creuses – parcelles B n° 2614 / 2813 / 2945 / 3060 et 3120.
- Mme CHAVANAL Patricia – lieudit « Tigny » - parcelles B n° 1419 et 1420.
- M. Mme GEOFFROY Alexandre – lieudit « Clarafond » - parcelles B n° 201 / 1143 et 1145.
- Consorts CHARVIN – route d'Hauteville – parcelles A n° 1926 1927 et 1930.

- Mme MICHAUD Colette – impasse de la Haie des Chênes – parcelles B n° 3071 et 3077.
- M. BOTTOLLIER-LEMALLAZ Hugo – impasse du Pont Coppet – parcelles A n° 919 et 2337.

POINT N°4 : ACTUALITE DES COMMISSIONS

Vie associative : LPO installation d'un nichoir (chambre à Martinet noir) au niveau de l'église, équipé d'un dispositif sonore.

CCAS : plan canicule actif pour veiller sur les aînés. Les membres du CCAS organisent des visites de courtoisie pour s'assurer que les anciens sont bien entourés.

Scolaire : recommandation aux parents de ne pas scolariser les enfants l'après-midi en cas de forte chaleur. Des ventilateurs ont été installés dans les classes.
Réflexion globale sur les infrastructures :

- L'école primaire, très vitrée et lumineuse, souffre d'un inconfort thermique important en saison chaude.
- Actions engagées : pour la maternelle, le devis de remplacement des fenêtres d'une classe a été signé.
- Pistes à l'étude : pose de films solaires sur les vitrages, à voir pour équiper une salle d'une climatisation.

Travaux extérieurs : Réunion de proximité (Secteur Marmichon) : Rencontre constructive avec 8 riverains. Plusieurs projets se concrétisent, notamment du côté Est avec la sécurisation du cheminement piéton et l'installation d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse des véhicules. Prochaines étapes : lancement d'un cahier des charges auprès de bureaux d'études VRD pour mener à bien ces travaux de sécurisation.

Urbanisme : Appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la boulangerie a été lancé. L'attribution des lots est prévue pour le mois de septembre. Local commercial (Nord du salon de coiffure) : il a été acheté par un investisseur. Bien que non obligatoire, ce dernier a initié une démarche constructive en consultant la mairie sur la destination du local. Projets envisagés par l'investisseur : Cabinet d'assurances, pizzeria ou salon d'esthétique. Position de la mairie : Préférence marquée pour le salon d'esthétique afin de diversifier les services de proximité (la commune disposant déjà d'un camion pizza et du restaurant *Le Manaï*).

Communication et animations locales :
Retour sur la Fête de la Musique : Bel événement avec la chorale La Cantarelle, 4 artistes amateurs et 2 groupes. Bonne affluence et succès pour la buvette jusqu'à 21h, heure à laquelle la fréquentation a baissé en raison d'un match de football. À noter : un manque de bénévoles pour le montage et le démontage des infrastructures.
Journée Nature et Agriculture (Samedi 27 juin) : programme : présentation et explications sur le Verger communal - Visite de l'exploitation Excoffier - Retour au chef-lieu : animations avec la LPO et vernissage de l'exposition photo sur la nature (visible toute la semaine suivante).
Événements à venir & Projets :

- 13 juillet (10h-12h) : Émission spéciale "hors les murs" de la radio FMR, avec des interviews du centre de loisirs et des acteurs du Verger de Sales.
- 400 ans du Pont Coppet : Préparation d'une rétrospective historique. Des panneaux explicatifs seront installés tout au long du cheminement du pont pour les festivités.
- Identité visuelle : La consultation pour le choix du nouveau logo/identité de la commune est en cours. La date limite de participation est fixée au 30 juin.

SEANCE LEVEE A 21h11

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

MAIRIE DE SALES (Haute-Savoie)

Le Secrétaire de séance,

M. Sylvain BISTON

Procès-verbal mise en ligne le ..19/10/2026